

# Activités qualité dans le secteur ambulatoire : projet pilote du groupe de travail Qualité FMH / assureurs

## Activités qualité de la SSORL pour le projet pilote du GTQ

---

### **Mesure n°1 en faveur de la qualité : exercer selon les guides de pratique ou les recommandations**

**Description** : par guides de pratique, on entend les directives nationales ou internationales validées et en accès libre (p. ex. sur le site de la SSORL).

Dans certains domaines la SSORL a rédigé ses propres recommandations, cependant les recommandations concernant les traitements ORL reposent majoritairement sur des directives internationales reconnues et établies.

**Hypothèse d'impact** : les guides de pratique constituent une aide importante pour des soins efficaces, appropriés et efficaces. Ils encouragent une prise en charge fondée sur les preuves, l'optimisent et visent à garantir la qualité des traitements. Indirectement, ils permettent aussi de maintenir à jour les connaissances médicales des spécialistes. .

**Bibliographie** : Hostettler et al. (2014). Guide de pratique – Identifier les critères de qualité

**Mesure** : la documentation précise et claire dans le dossier du patient et la rédaction de rapports sont le reflet d'une prise en charge selon les recommandations en vigueur. Les écarts sont argumentés et dûment documentés.

Une enquête en ligne permet de faire le point chaque année sur les guides de pratiques connus et utilisés au quotidien par les médecins ORL. Le contenu principal des guides de pratique utilisés sont vérifiés et, si nécessaire certains aspects sont clarifiés dans le cadre d'un conseil scientifique. Ceci dans le but d'améliorer l'utilisation et la mise en application des guides de pratique et des recommandations.

### **Mesure n°2 en faveur de la qualité : qualité des méthodes d'exploration de l'audition /audiométrie**

**Description** : une formation en audiométrie est proposée aussi bien aux médecins, sous forme de formation continue, qu'aux assistants, -es médicaux, -les qui réalisent les examens audiométriques de façon indépendante, sous la forme d'un cours composé de plusieurs modules. Les instructions et les règles pour la réalisation correcte des examens audiométrique ainsi que les directives pour les cours d'audiométrie des assistants, -es médicaux, -les sont élaborées par la Commission d'audiologie et des experts, elles sont les mêmes pour toute la Suisse. La commission coordonne les cours proposés. Les documents sont disponibles sur le site internet de la SSORL.

**Hypothèse d'impact** : la formation complémentaire et continue permet de garantir une qualité élevée des méthodes d'exploration de l'audition. Des tests audiométriques de qualité améliore la fiabilité du diagnostic et permet également d'évaluer le bénéfice des traitements audiolinguistiques/otologiques conservateurs et chirurgicaux, contribuant ainsi à une prise en charge efficiente des patients

**Mesure** : les médecins exerçant en cabinet documentent leur participation et celle de leurs assistants, -es médicaux, -les aux formations en audiométrie reconnues par la SSORL. La SSORL recommande une participation régulière des assistants, -es médicaux, -les à ces formations et encourage les médecins exerçant en cabinet de suivre les formations sur les différentes méthodes d'exploration de l'audition.

### Mesure n°3 en faveur de la qualité : Smarter Medicine

**Description** : mise en application d'une liste Top 5 spécifique à l'ORL sur le modèle déjà utilisé par plusieurs sociétés de différentes disciplines médicales. La liste Top 5 indique les actes médicaux pouvant être évités. Les recommandations sont fondées sur les preuves, reposent sur des études nationales et internationales mise à jour régulièrement.

**Hypothèse d'impact** : la campagne Smarter Medicine sensibilise le corps médical et la population et encourage la prise de décision partagée (*Shared Decision Making*). Par ailleurs, des études ont mis en évidence l'impact de la prise de décision partagée sur la surmédicalisation et les actes médicaux inappropriés. En évitant des investigations inutiles qui, pour certaines, comportent des effets secondaires potentiels, c'est la qualité des traitements qui est améliorée.

Les différents points de la liste sont discutés entre plusieurs disciplines afin d'émettre la même recommandation aux médecins et aux patients concernés par plusieurs domaines médicaux. Les mesures sont constamment vérifiées du point de vue de leur efficacité, de leur efficacité et de leur sécurité. Les expériences positives offrent par ailleurs l'occasion d'ajouter de nouveaux points et de continuer d'adapter et d'étoffer la liste.

**Mesure** : afficher la liste Top 5 (version pour les patients) dans le cabinet/la polyclinique pour informer les patients et pour leur servir de base de discussion avec le médecin. (<https://www.smartermedicine.ch/fr/liste-top-5/oto-rhino-laryngologie-et-chirurgie-cervico-faciale.html>).

Contrôle inopiné en demandant l'envoi d'une photo attestant que la liste est à disposition des patients. Vérification au moyen d'une autodéclaration (avec renvoi à la propre liste) et d'un tutoriel supplémentaire sur myFMH, de l'application et de la compréhension de la mesure par les médecins.

### Mesure n°4 en faveur de la qualité : présentation d'un patient au tumorboard

**Description** : Dans le but de pouvoir déterminer une prise en charge optimale adaptée à chaque patient et à sa maladie, les patients atteints d'un cancer de la sphère ORL sont présentés avant et après traitement aux tumorboards interdisciplinaires des cliniques ORL. Le terme « interdisciplinaire » indique que toutes les disciplines importantes concernées par le traitement sont représentées lors du tumorboard: ORL, radio-oncologie, oncologie (évt. phoniatrie, évt chirurgie maxillo-faciale, évt chirurgie plastique), pathologie et radiologie (évt médecine nucléaire) ; si nécessaire des psychologues, logopédistes, etc. peuvent compléter le tumorboard.

Pour que le tumor board puisse se prononcer, il doit disposer d'informations (cytologie, histologie, imagerie, informations concernant le patient [diagnostics secondaires, anamnèse, examen clinique]). Le traitement recommandé par le board fait l'objet d'un rapport écrit, transmis au médecin référent. Les spécialistes ORL en pratique privée peuvent également participer au tumorboard et y présenter leurs patients. Même s'il est souhaitable que les patients atteints d'un cancer de stade précoce soient aussi présentés au tumorboard (AJCC, UICC stade I et II), cela reste facultatif pour ne pas surcharger les tumorboards.

**Hypothèse d'impact** : La présentation des patients atteints de cancer aux tumor boards interdisciplinaires avant et après le traitement entraîne une amélioration des résultats cliniques.

**Mesure** : nombre de cas annuels soumis aux tumorboards, attestés par les rapports écrits du tumorboard, par rapport au nombre total de patients diagnostiqués d'une tumeur maligne.

### Mesure n°5 en faveur de la qualité : informations / entretien avec le patient

**Description** : pour la SSORL, il est très important que les patients obtiennent une information de qualité dans un langage compréhensible au sujet des maladies, traitements et opérations les plus fréquents de la sphère ORL. Elle actualise les fiches d'information en collaboration avec les organisations de patients et les met à disposition pour le téléchargement dans l'espace public du site internet de la SSORL. De la même manière, tous les patients qui doivent subir une opération sont informés et correctement documentés.

**Hypothèse d'impact** : les informations destinées aux patients visent à leur permettre de mieux comprendre une maladie et / ou son traitement. Le nombre considérable d'informations disponibles sur internet ne facilite cependant pas la tâche des personnes concernées pour évaluer la qualité et le sérieux des renseignements trouvés. En sa qualité de société de discipline, la SSORL souhaite y remédier en mettant elle-même des informations à disposition des patients.

**Mesure** : de brefs dépliants renvoyant aux informations du site internet peuvent être déposés dans les cabinets d'ORL. Vérification aléatoire : le sondage en ligne et les notes inscrites dans le dossier du patient pour documenter l'entretien préopératoire permettent de vérifier si ces informations sont utilisées.